

COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019 à 20 Heures 00

Etaient présents : Mmes et Mrs Bernard CHAVEROT, Michel GOUGET, Gisèle GRANGE, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Gérard PINATTON, Stéphanie CHAMBE, Hervé REY, Catherine PEJU, Jean MATHIEU, A.TIVILLIER.

Démissionnaires : Muriel CHENOUARD-GAUTIER, Michel SECOND

Décédée : Véronique GILLOT.

Absents excusés : Michel CROIZER, Marie-Hélène TONIN (pouvoir à Bernard CHAVEROT), Gérard PUPIER (pouvoir à Véronique CROZET).

Absente : Fabienne YAACOULI,

Secrétaire de séance : Véronique CROZET.

La séance est ouverte par la lecture du dernier compte rendu sur lequel Mr MATHIEU Jean souhaite apporter des rectifications estimant que les remarques concernant le PLU n'avaient pas été portées : Pourquoi les documents demandés ne lui ont pas été communiqués (cartes de l'ancien PLU), Réserves foncières, fermes autorisées à être réhabilitées. Pourquoi les associations environnementales n'ont pas été consultées ? Pourquoi les changements envisagés de zone N en zone A ?

Monsieur le Maire répond aux questions de Mr MATHIEU, et indique qu'un important travail a été fait en commission du PLU avec un bureau d'études attentif.

Monsieur le Maire demande d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Zonages des eaux usées et des eaux pluviales,

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

AMENAGEMENT ENTREE DU VILLAGE SUD : Monsieur le Maire fait connaître au conseil municipal qu'il avait été décidé lors du dernier conseil l'aménagement de l'entrée sud du village. Une réponse a été faite par le CAUE conformément à la demande de Mr MATHIEU Jean. Sur le plan actuel une modification sera demandée afin que la croix soit placée en bordure de l'espace vert afin qu'elle soit mise en valeur.

Monsieur le Maire donne lecture du plan de financement : montant total des travaux HT : 58 030,00 € On peut compter sur une subvention de la Région Auvergne- Rhône-Alpes en cours d'étude. Une vente de terrain pour un montant de 8 000 euros et une location au garage Rousset-Chaverot d'environ 200 euros par mois.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour lancer les travaux d'aménagement de l'entrée sud du village.

Mr Mathieu a soulevé le problème de la suppression de l'emplacement réservé dans cette zone.

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE LA CCDML :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le Programme Local de l'Habitat (PLH) des Monts du Lyonnais porté par la communauté de communes. Celle-ci a transmis, le 02/09/2019, un projet à chacune des 32 communes de son territoire pour recueillir leur avis sous un délai de 2 mois.

L'article L302-1 du code de la construction et de l'habitation indique que « le programme local de l'habitat définit, pour une durée de six ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer la performance énergétique de l'habitat et l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements ».

L'élaboration du PLH relève d'une démarche volontaire de la communauté de communes. De nombreux partenaires ont été mobilisés, qu'ils soient professionnels, associatifs ou institutionnels, et les élus ont été fortement impliqués.

Trois documents ont ainsi pu être co-élaborés avec les acteurs locaux :

- Un diagnostic pour étudier l'ensemble des caractéristiques du territoire dans le domaine de l'habitat et du logement, et en identifier les principaux enjeux ;

- Un document d'orientations stratégiques, définissant 4 grands axes pour la politique de l'habitat des Monts du Lyonnais ;
- Un programme de 14 actions, visant à mettre en œuvre de façon pratique la politique définie.

La mise en œuvre du PLH des Monts du Lyonnais est prévue sur la période de 2020 à 2026.

Un diaporama explicatif est diffusé en séance.

En résumé :

Orientation stratégique	Actions
1 : Diversifier l'offre de logements pour répondre aux besoins de tous les ménages	<ol style="list-style-type: none"> 1. Assurer le suivi de la production en veillant à la qualité et à l'intégration du projet dans un marché plus large 2. Accompagner les communes dans la réponse aux besoins en logement social et abordable 3. Encourager la diversification des produits pour répondre à l'évolution des besoins 4. Encourager le développement d'un habitat adapté en direction des personnes isolées et en perte d'autonomie
2 : Faire de l'habitat un vecteur de développement des Monts du Lyonnais	<ol style="list-style-type: none"> 5. Développer une approche habitat déclinant les différentes politiques conduites sur les Monts du Lyonnais 6. Développer une offre de logements qui permette d'héberger les salariés du territoire 7. Mobiliser un réseau de professionnels du bâtiment pouvant intervenir en faveur de l'amélioration de l'habitat 8. Valoriser l'habitat comme porteur d'une identité des Monts du Lyonnais
3 : Développer un habitat performant, économe et durable	<ol style="list-style-type: none"> 9. Agir en faveur du développement d'un habitat économe de la ressource foncière 10. Encourager la remise sur le marché des logements vacants par la promotion de la fonction sociale du parc privé 11. Enrayer le mal-logement avec un meilleur repérage et suivi des situations d'habitat indigne 12. Améliorer la performance énergétique des logements
4 : La Communauté de communes, pilote de la politique locale de l'habitat	<ol style="list-style-type: none"> 13. Suivre la mise en place du PLH à l'aide d'un observatoire de l'habitat et du foncier 14. Assurer le suivi opérationnel de la politique de l'habitat auprès des élus et des partenaires

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir délibérer pour valider le projet de PLH des Monts du Lyonnais

Vu les articles L.302-1 et suivants et R.302-1 et suivants du code de la construction et de l'habitat,

Vu la délibération n°17-1141 du Conseil Communautaire de la CCMDL en date du 28 novembre 2017 prescrivant l'élaboration du PLH des Monts du Lyonnais,

Vu la délibération n°19-0728 du Conseil Communautaire de la CCMDL en date du 23 juillet 2019 arrêtant un projet du PLH des Monts du Lyonnais,

Vu le projet de Programme Local de l'Habitat des Monts du Lyonnais 2020-2026,

Le conseil municipal à l'unanimité décide de rendre un avis favorable au projet de Programme Local de l'Habitat des Monts du Lyonnais 2020-2026 arrêté par la CCMDL.

SPA : Monsieur le Maire fait connaître au conseil municipal qu'il y a lieu de renouveler la convention avec la SPA (Société Protectrice des Animaux). Le montant pour l'année 2020 est de 0,60cts par habitant auquel s'ajoute un forfait de 50 euros.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET DES EAUX PLUVIALES : Monsieur le Maire fait connaître que dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme, un zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales a dû être réalisé. Le bureau d'études Réalités Environnement a été missionné pour réaliser cette étude. Il y a lieu de se prononcer sur ce dossier.

Mr MATHIEU Jean intervient sur ce dossier en demandant pourquoi tous les étangs n'étaient pas répertoriés et qu'aucun débit réservé ne soit noté. Mr le Maire lui répond, que le bureau d'études choisi est un spécialiste dans ce domaine et qu'il a indiqué dans son document ce qui est nécessaire à l'élaboration d'un PLU.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de passer au vote. Mr MATHIEU informe le conseil qu'il ne participe pas au vote de ce dossier.
Le conseil municipal donne son accord.

INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR : En raison de la fermeture de la trésorerie de St Laurent de Chamousset, il y a lieu de se prononcer sur l'indemnité de conseil du nouveau receveur, Mme THOLY, à Saint Symphorien sur Coise. Le conseil donne son accord à l'unanimité pour une indemnité de conseil à taux plein.

Travaux des Commissions :

- Michel Gouget fait un point sur la chaufferie et le réseau de chaleur qui doit être réalisé par le SYDER. Le permis de construire a été affiché vers la salle des sports.

- Information par Bernard Chaverot sur l'avancement de la Maison de Santé et le dépôt d'une demande de subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes et auprès du programme Leader.

- Un rendez-vous a été pris avec l'OPAC du Rhône pour l'avancement du dossier de la Résidence Seniors couplé avec une MAM (Maison des Assistantes Maternelles).

- **Tourisme :**

Michel Gouget et Hervé Rey informe le conseil du nouveau jeu « Goulus » qui va être mis en place sur la commune de Montrottier. Ce jeu étant géré par plusieurs communautés de communes, une inauguration est prévue le 5 octobre 2019 à Messimy.

- **Associations :**

- Gisèle Grange informe que le forum des associations s'est bien déroulé.
- L'association de l'Aïkido a cessé son activité sur Montrottier.
- 1 seul cours de lutte est conservé.

- **Adressage des rues :**

- Les dernières plaques de rues ont été distribuées directement dans les boîtes aux lettres.

- **Cantine :**

- De nouveaux contrats ont été établis, les premières semaines semblent donner satisfaction.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 45
Prochain Conseil Municipal le lundi 4 Novembre 2019 à 20 heures

Tel : 04 74 70 13 07 - Fax : 04 74 70 20 39
Mail : mairie@montrottier.fr